

Affaire Patrice Faye : L'avocate des cinq mineures a été libérée

RFI, 02 août 2011

Dans l'affaire Patrice Faye, du nom de ce français condamné à 25 ans de prison pour viol sur cinq mineures, l'avocate burundaise Me Suzanne Bukuru a été placée en détention pendant sept jours. La justice reprochait à cette avocate des parties civiles d'avoir aidé des journalistes français à réaliser les interviews de ces jeunes filles. Elle a été arrêtée pour «complicité d'espionnage» et elle vient d'être libérée, un peu à la surprise générale.

Tous les avocats du barreau de Bujumbura se préparaient lundi 1er août au matin à aller manifester au tribunal de grande instance où Me Suzanne Bukuru devait être présentée devant des juges qui allaient se prononcer sur la légalité de sa détention. Tout à coup, la bonne nouvelle tombe. « Nous étions tous prêts à l'assister massivement. Et au moment où nous nous rendions au tribunal de Bujumbura quand nous avons reçu un coup de téléphone qui nous a informés d'une ordonnance de mise en liberté », raconte Me Sylvestre Banzubaze, porte-parole du barreau burundais. Il se précipite alors à la prison centrale où le procureur général près la cour d'appel de Bujumbura, Léopold Kabura, l'a présenté devant le juge d'appel. Le procureur général s'estime satisfait de la décision qui a permis à l'avocate de retrouver la liberté après sept jours de prison sans aucun interrogatoire. Le barreau burundais parle d'une volonté d'apaisement de la part du pouvoir. L'ordre des avocats a de saisir cette main tendue même s'il continue de réclamer la libération de deux collègues dont le bâtonnier, toujours en prison. Pour plusieurs analystes, le pouvoir burundais aurait reculé devant le tollé suscité par ces emprisonnements, condamnés de toute part.